No. 27.**

Rapport de deux observations sur des accouchemens laborieux Communiqués par M. Dubosq. Mre chirurgien a Vire, En normandie.

Dans la premiere de ces observations M. dubosq. dit qu'appellé auprès d'une femme qui etoit en travail depuis 36 heures, il trouva les parties genitales extrêmement tumefiées par les mauvaises manœuvres de la sage femme, la tumefaction etoit telle qu'a peine lui fut il possible de reconnoitre la situation de l'enfant, la tête n'etant point engagée, M. d. se determina a aller chercher les pieds, il eprouva beaucoup de peines et de difficultés enfin il vint a bout de terminer cet accouchement; M. dubosq. conseilla ensuite un traitement analogue a l'etat de l'accouchée. Comme elle etoit a trois lieues de sa residence il ne fut point chargé du traitement, cependant la malade guerit

Longtems après cette femme qui etoit restée valetudinaire vint consulter notre auteur sur differentes incommodités qu'elle ne pouvoit attribuer qu'aux suites de son accouchement. en effet M. dubosq. trouva que le vagin et les g. des levres etoient agglutinés dans toute leur etendue, excepté a la partie superieure, ou il restoit une tres petite ouverture a travers laquelle les urines couloient quoiqu'avec peine malgré cet etat d'obturation. elle devint grosse, le tems de l'accouchement arrivé les douleurs se firent sentir avec intensité, M. dubosq. situa la femme. fit d'abord une incision au bord de l'ouverture dont il a été parlé

Académie nationale de médecine Bibliothèque
ARC 27 d 86

afin de pouvoir y introduire le bout du doigt de la main gauche
qui luy servit en suite de conducteur pour ~~cond~~ diriger avec
le bistouri, au moyen de quoi il fit avec precaution et par
degrés une ouverture convenable qui retablit a peu prés le
passage dans son etat naturel, les douleurs continuerent, la
femme accoucha en tres peu de tems. Elle fut ensuite traitée
methodiquement, la nature reprit ses droits cette femme eut
un enfant depuis. on ne voit rien dans la conduite de
M. dubosq qui ne soit conforme aux principes de l'art; c'est
cet accoucheur qui s'il eut pu luy continuer ses soins lors du premier
accouchement l'agglutination des parties genitales n'eût
pas eu lieu. Mais M. dubosq paroit etonné que
cette femme ait pu concevoir, dans l'etat ou elle se trouvoit
il convient qu'il en fut surpris au dela de toute expression.
il y a peu d'auteurs qui aient ecrit sur les accouchemens
qui ne citent des exemples pareils, sans parler de l'histoire
de la servante du faub. d'aquapendente. et autres de cette nature
~~ou il est question d'imperforation~~ il existe des faits.
absolument semblables a celuy de M. dubosq. et je le
renvoye a la 349e observation de la motte. ed. 8o. pag.
1032. les nouvelles de la republique des lettres année 1686.
9bre pag. 1262. en fournissent un nouvel exemple. elle se trouve
cité dans les remarques de M. de la motte, pag. 39.

a faire — L'academie doit conserver le fait. et des encouragemens a l'auteur.

Dans la 2de observation M. dubosq dit qu'une femme
etoit en travail depuis 12 a 15 heures, le bras de l'enfant sortoit
jusqu'a l'epaule et paroissoit sphacelé. la matrice, dit on, le
comprimoit a un tel point qu'on ne croyoit pas qu'il fut possible
d'y introduire le doigt. le chirurgien qui etoit aupres de cette
femme vouloit emporter le bras pour se frayer un passage dans

la matrice, on s'y opposa, l'on appella m. dubosq qui
pensa de bonne foy que l'extirpation paroissoit indiquée
au premier coup d'oeil. le bras ne laissant aucune
apparence de pouvoir être revivifié, mais cette operation
leur faisant beaucoup d'horreur il s'y refusa. la femme
avoit de la fievre, il la saigna. il fit des fomentations
et des embrocations, une heure après trouvant qu'il y avoit
du relache, il se mit en devoir d'aller chercher les pieds
ce qu'il fit avec assez de facilité. et tira un enfant vivant
dont le bras est revenu insensiblement dans l'etat naturel.
m. dubosq, est sans doute a present convaincu qu'on ne doit
jamais mutiler l'enfant lors qu'il presente le bras. quel=
qu'apparence de gangrene qu'on observe. il dit que
le chirurgien s'etayoit de l'opinion de mauriceau.
C'est ainsi que l'on fait souvent dire aux meilleurs auteurs
ce qu'ils n'ont pas. mauriceau dit bien que l'on conseille
d'extirper le bras de l'enfant, qu'il faut prendre de la
corde lorsqu'il sort bientôt, mais il dit positivement qu'il
ne faut le faire que quand on est certain de la mort de
l'enfant.
La motte a une fois arraché le bras de l'enfant, ce qu'il a eu
la douleur de le voir mourir de la suite de ce procédé cruel,
il s'est bien promis ~~dans la suite~~ de ne jamais le faire
et a tenu parole quelque tumefié que le bras luy ait paru
dans la suite, il alloit chercher les pieds. il convient aussi
que la presence du bras n'est pas ce qui gene le plus.
Je ne crois point que l'academie puisse faire usage de
cette observation.

ce 26 aout 1790. allan